

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté  
française du 16 février 2023 portant désignation des  
membres du Jury de l'épreuve liminaire portant sur la  
maîtrise approfondie de la langue française en qualité  
d'émetteur et de récepteur en contexte professionnel**

**A.Gt. 16-05-2024**

**M.B. 01-07-2024**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 07 février 2019 définissant la formation initiale des enseignants, l'article 34, §1<sup>er</sup>, alinéa 3, 5<sup>o</sup>, tel que remplacé par le décret du 02 décembre 2021 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 16 février 2023 portant exécution de l'article 34 du décret du 07 février 2019 définissant la formation initiale des enseignants, l'article 6 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 16 février 2023 portant désignation des membres du jury de l'épreuve liminaire portant sur la maîtrise approfondie de la langue française en qualité d'émetteur et de récepteur en contexte professionnel ;

Vu la proposition de l'Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur du 20 février 2024 ;

Sur la proposition de la Ministre de l'Enseignement supérieur ;

Après délibération,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - A l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 16 février 2023 portant désignation des membres du Jury de l'épreuve liminaire portant sur la maîtrise approfondie de la langue française en qualité d'émetteur et de récepteur en contexte professionnel, le littéra 9<sup>o</sup> est remplacé par ce qui suit :

« 9<sup>o</sup> M. Julien SIGARD (Institut National Supérieur des Arts du Spectacle et des Techniques de Diffusion). ».

**Article 2.** - Le présent arrêté produit ses effets le 1<sup>er</sup> février 2024.

**Article 3.** - Le Ministre ayant l'Enseignement supérieur dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 16 mai 2024.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

Le Ministre-Président, en charge des Relations internationales, des Sports et  
de l'Enseignement de Promotion sociale,

P.-Y. JEHOLET

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, des  
Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de Justice, de  
la Jeunesse et de la Promotion de Bruxelles,

F. BERTIEAUX